

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2021-137/PR/MAEPERH portant adoption du projet de budget prévisionnel 2022 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires (LANAA)

n° 2021-137/PR/MAEPERH

MinistèreMINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES**Date de publication**

29 novembre 2021

Numéro JO

n° 22 du 30/11/2021

Date du numéro

30 novembre 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU**La Loi n°200/AN/07/5cmc L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des ressources hydrauliques**VU**La Loi n°48/AN/06/6tim L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**le Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre**VU**le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères**VU**l'Arrêté n°2009-0757/PR/MAEM relatif aux tarifs des redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**l'Arrêté n°2010-393/PR/MAEM-RH portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n°2009-757 PR/MAEM-RH, relatif aux tarifs redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**la délibération N°437du Conseil d'Administration du 26 octobre 2021 portant approbation du Budget prévisionnel 2022

Sur proposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 novembre 2021.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de Budget prévisionnel 2022 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

-
- En produit : 461439 986 FDJ– En charges : 381123 495 FDJ– Budget d'investissement : 80 316 491 FDJ
- Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH